212 - Solliciter des contributions auprès des infidèles

question

Le musulman est-il autorisé à solliciter des contributions auprès de nos musulmans au profit de projets de bienfaisance ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'imam Boukhari (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit dans son Sahih: chapitre : l'acceptation de cadeaux provenant de polythéistes Sous ce titre, il a cité de nombreux hadith allant dans le sens de la permission.

Dans son commentaire (de Boukhari), al-Hafiz Ibn Hadjar dit Le sujet est abordé dans le hadith d'Iyadh ibn Hamar rapporté par Abou Dawoud et at-Tirmidhi d'après Iyadh en ces termes: J'ai offert une chamelle au prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et il m'a dit :

- Tu t'es convertis à l'Islam ?

- Non

- Il m'a été interdit de recevoir les dons des polythéistes Dit-il.

Ensuite, al-Hafiz a rapporté les propos des ulémas visant à concilier les textes allant dans le sens de l'interdiction et ceux allant dans le sens de la permission. Ces propos aboutissent à la conclusion que l'interdiction ne frappe que les cadeaux offerts pour influencer le musulman. Quant à l'acceptation, elle concerne le non musulman que l'on espère par ce biais amener à l'Islam. Aussi peut-on accepter les contributions des infidèles obtenues sans être sollicitées. Et il est permis de dépenser l'argent ainsi obtenu dans les projets islamiques.

Quant au fait de solliciter des contributions auprès des infidèles, il comporte des inconvénients

comme le fait de s’abaisser devant eux et de risquer de nourrir leur affection s’ils donnent. En l’absence de ces inconvénients, il n’y a aucun mal à le faire. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), sans jamais s’abaisser, avait sollicité l’assistance des polythéistes pour des affaires relevant de l’Appel, quand il était à La Mecque. C’était le cas de certains polythéistes comme son oncle Abou Talib et d’autres. Le risque de s’abaisser devant les infidèles peut être écarté grâce à l’installation d’une boite destinée à recueillir les dons et la diffusion d’annonces indiquant un numéro de compte bancaire, par exemple.

Allah le Très Haut le sait mieux.